

ATTESTATION TVA 6%

Attestation relative à l'application du taux réduit de T.V.A. de 6% en ce qui concerne des travaux immobiliers se rapportant à des habitations privées en vertu des dispositions de l'A.R. du 18 juillet 1986 modifiant l'A.R. N° 20 du 20 juillet 1970 fixant les taux de la T.V.A. et déterminant la répartition des biens et des services selon ces taux.

Le/la Soussigné(e) :

résidant à :

déclare que le bâtiment situé à

dont il/elle est * :

- propriétaire
- locataire
- usufruitier(ère)

est occupé depuis au moins 10 ans et sera effectivement utilisé * :

- uniquement
- principalement

en tant que résidence privée après exécution des travaux par la sprl Anciens Etablissements Grignard.

Fait le à

Monsieur/Madame

Signature

DOCUMENT À RENVOYER LORS DE L'ACCEPTATION DU DEVIS SANS QUOI LE TAUX NORMAL DE TVA DE 21% SERA APPLIQUÉ.

(*) Biffer les mentions inutile.